



Le Bulletin

Volume 53 Numéro 10

Édition du 30 janvier 2025

Dans ce Bulletin

Ouverture d'un 5^e poste de libéré au SEHR (CSQ).....p.1-2

Élection à la présidence du SEHR (CSQ).....p.2

Mouvement ACTES : inscrivez votre école et participez au concours!.....p.3

Bourses du SEHR (CSQ) et coup de coeur des collègues, année scolaire 2024-2025.....p.4

À l'Agenda

Mercredi 12 février 2025

Rencontre d'information : Agir en santé et sécurité au travail

Heure : 19 h

Lieu : Zoom

Mardi 25 février 2025

Cinquième rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Teams

Mardi 25 mars 2025

Sixième rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Teams

Lundi 7 avril 2025

2^e Assemblée générale 2024-2025

Heure: 18h30

Lieu: Corporation du Fort Saint-Jean, salle Grand Fort

Ouverture d'un 5^e poste de libéré au SEHR (CSQ)

C'est lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2025 que le plan d'action du SEHR (CSQ) a été adopté. Parmi les mesures proposées afin de répondre aux besoins des milieux se retrouvait l'ajout d'un 5^e poste de libéré syndical.

En effet, avec l'augmentation des réclamations en CNESST, les appels au bureau du SEHR ont littéralement explosé dans les dernières années. Ces dossiers demandent plus de ressources et, bien que le syndicat n'ait pas l'obligation d'offrir un accompagnement, c'est ce que nous avons l'habitude de faire puisque cela concerne l'organisation ainsi que les conditions de travail. De plus, dans un sondage envoyé aux membres cet automne, ceux-ci ont clairement établi que ce type de dossier devait être traité de façon prioritaire par le SEHR (CSQ).

La Loi en santé et sécurité a d'ailleurs changé depuis quelques années et l'employeur doit assurer de manière plus importante, non seulement une vigie sur les risques psychosociaux auxquels ses employés sont exposés, mais également prendre les mesures nécessaires pour les contrer. Plusieurs dossiers de harcèlement en milieu de travail sont également en cours et cela crée une pression accrue sur le poste d'applicateur. Mais ce n'est pas la seule raison, les demandes individuelles sont aussi en augmentation que ce soit pour des questions sur la tâche ou d'autres sujets, la complexité de notre convention fait que nous avons plusieurs paramètres à surveiller au quotidien.

C'est pourquoi un besoin a été identifié au niveau de l'application de la convention collective et qu'à l'assemblée géné-

rale du 7 avril prochain, nous apporterons les modifications requises à l'ajout d'une ressource additionnelle au bureau, par une modification de nos statuts.

Par la suite, une période de mise en candidature sera ouverte et l'élection à ce poste surviendra à l'assemblée générale de fin d'année. La personne élue entrerait en fonction l'année scolaire prochaine et débiterait son mandat tout en recevant sa formation. Elle sera responsable de l'application de la convention collective conjointement avec le premier vice-président du SEHR (CSQ), poste actuellement occupé par monsieur Carl Tremblay.

Pour ceux ou celles qui envisageraient de se présenter sur le poste, et qui voudraient en apprendre un peu plus sur le travail à effectuer, voici un bref descriptif des tâches : l'application de la convention collective concerne les différents éléments de la tâche ensei-

gnante (horaire de travail, temps alloué aux cours et leçons vs ATP), la rémunération en lien notamment avec la reconnaissance de l'expérience ou de la formation, un accompagnement des enseignants en invalidité, le respect des procédures d'affectations, mais aussi, la vérification de la clientèle déclarée vs le nombre de groupes ouverts, la santé et la sécurité au travail, etc. La personne applicatrice doit aussi participer à des rencontres avec le CSS à propos des relations de travail, signaler les problématiques constatées à l'employeur et tenter de les dénouer en collaboration, rédiger des griefs, etc.

Les personnes intéressées peuvent également contacter le bureau du SEHR (CSQ) afin de poser leurs questions. Il faut toutefois avoir en tête que comme il s'agit d'un nouveau poste, des discussions devront avoir lieu entre les deux applicateurs de convention afin de clarifier les mandats de chacun.

Élection à la présidence du SEHR (CSQ)

Ce n'est pas un secret de polichinelle, notre président Éric Plourde a annoncé son départ pour la retraite en juin 2026. Afin d'assurer la meilleure transition possible, il a été décidé lors de l'assemblée générale du 28 janvier, que la prochaine présidence devrait être nommée une année avant son entrée en fonction.

De cette façon, cette personne pourra bénéficier d'une période de formation avec monsieur Plourde avant son entrée officielle en fonction à l'automne 2026. De plus, comme il est possible que ce changement entraîne un jeu de chaise avec les autres libérés du bureau, nous avons décidé, lors de l'assemblée générale de cette semaine, de surseoir à nos statuts afin que, dans l'éventualité où un autre poste serait à pourvoir au bureau, celui-ci soit connu et puisse être élu à l'assemblée générale de fin d'année. De cette façon, cette autre personne pourrait bénéficier également d'une période de formation, l'année scolaire prochaine, avant son entrée en fonction officielle à l'automne 2026.

La période de mise en candidature pour le poste de présidence est donc ouverte depuis mercredi, 29 janvier dernier et se poursuivra jusqu'au vendredi 28 février, afin qu'un portrait des candidats puisse être publié dans le Bulletin syndical du 27 mars, avant l'as-

semblée générale du 7 avril prochain.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature, via le formulaire qui a été envoyé aux enseignantes et enseignants mercredi de cette semaine. Elles doivent le remplir dûment, s'assurer d'avoir un proposeur et deux appuieurs enseignants et peuvent transmettre celui-ci au président des élections, monsieur Martin Kirouac, ou directement au bureau du SEHR (CSQ). Le formulaire est également disponible sur le site web du SEHR (CSQ).

De plus, nous demandons aux candidats de nous faire parvenir leur texte de présentation avec photo, avant la relâche scolaire afin qu'il soit publié dans le Bulletin du SEHR (CSQ) du 27 mars.

Mouvement Actes : inscrivez votre école et participez au concours!

Connaissez-vous le mouvement ACTES? Non??? Peut-être que le mouvement EVB-EAV vous est plus familier? Ou encore les établissements verts Bruntland?

Toutes ces appellations désignent en fait le même mouvement, qui s'est un peu transformé et renommé au fil des ans. Loin d'être un mouvement à saveur uniquement écologique, le mouvement ACTES fait la promotion à la fois des valeurs d'écologie, de démocratie, de solidarité et de pacifisme.

Le SEHR (CSQ) tenait à remettre ce mouvement en branle dans nos écoles en créant un concours permettant aux enseignantes et enseignants qui font des projets en lien avec l'une des quatre valeurs du mouvement, dans leur école, de gagner un des trois prix de 500\$ qui seront tirés à l'assemblée générale du 7 avril prochain.

Pour participer au concours, les enseignantes et enseignants intéressés devront inscrire leur établissement au mouvement ACTES en remplissant le formulaire d'adhésion sur le site de la Centrale: <https://actes.lacsq.org/adherez-au-mouvement/>. L'inscription est désormais gratuite et vous permettra en-

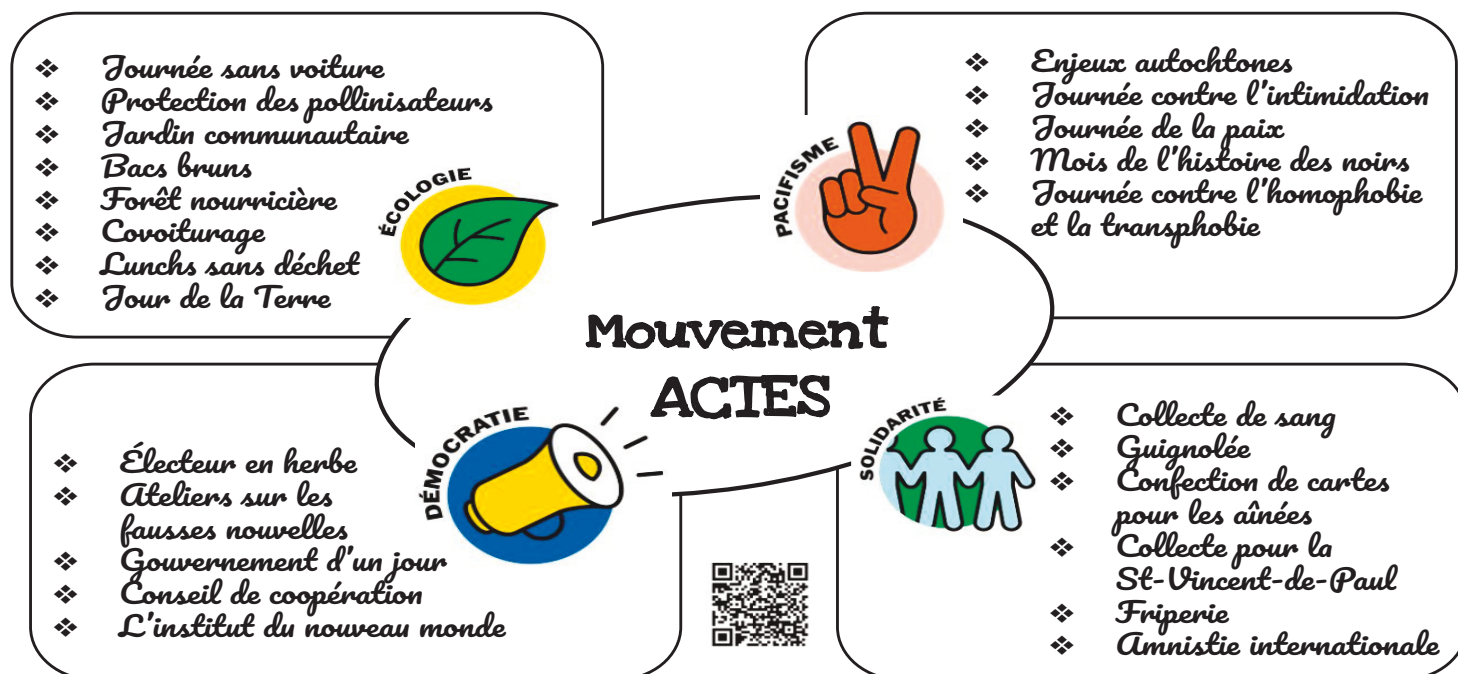
suite de participer au tirage en scannant le code QR sur l'affiche du mouvement que votre délégué rendra disponible dans votre école.

Nous sommes persuadés que nombre de projets répondant à ces critères ont actuellement cours dans nos écoles. Il est important d'en souligner l'importance!

Toutefois, seules les personnes présentes à l'assemblée générale pourront gagner le prix. Advenant que le tirage désigne une personne absente, un autre gagnant sera tiré séance tenante.

Bonne chance à toutes et à tous!

* Comme par le passé, le SEHR reconduit le projet « Un arbre une vie ». Nous invitons les écoles intéressées à participer au projet à envoyer un courriel au bureau, à l'attention de Gislain Tardif, pour réserver leurs glands de chênes. Le projet est limité à 10 écoles. Premiers arrivés, premiers servis.



Bourses du SEHR (CSQ) et coup de coeur des collègues, année scolaire 2024-2025

Les Bourses du SEHR (CSQ) et les prix « Prof ma fierté! Coup de coeur des collègues » sont encore de retour cette année!

BOURSES DU SEHR

En effet, il sera possible de soumettre un projet que vous avez réalisé soit en classe ou en parascolaire pour l'une des bourses du SEHR (CSQ). Pour être éligible, vous devez répondre à certains critères et démontrer en quoi votre projet véhicule les valeurs syndicales telles que la protection de l'environnement ou la promotion des valeurs sociales (équité, solidarité, entraide et partage). Votre projet devra également développer un volet pédagogique, se montrer innovateur et créatif. Vous pouvez consulter les règles du concours sur le site web du SEHR (CSQ) sous l'onglet « Vie syndicale », dans la rubrique « Bourses du SEHR ».

Rappelons que quatre bourses totalisant 2 500\$ seront remises lors de l'assemblée générale de fin d'année. Le premier prix est de 1 200\$ et les trois autres prix attribués sont de 600\$.

PRIX « PROF, MA FIERTÉ! COUP DE COEUR DES COLLÈGUES »

Depuis deux ans déjà, une nouvelle catégorie de bourses a fait son apparition au SEHR (CSQ). Il s'agit des

prix « Prof ma fierté! Coup de coeur des collègues ». Tout membre du SEHR (CSQ) peut soumettre le nom d'un ou d'une collègue qui fait rayonner la profession enseignante dans son milieu. Les détails du concours et le formulaire de mise en candidature se retrouvent sur le site web du SEHR (CSQ) dans l'onglet « Vie syndicale », sous la rubrique « Bourses du SEHR ». Deux prix de 500\$ sont remis chaque année pour souligner le travail de ces collègues inspirants. Bonne chance à toutes et à tous!



Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org

Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)